

Journée Diagnostic du Masterplan
Retranscription des interventions de la conférence du Panel 1 :
L'aide aux personnes sans-abri, le diagnostic depuis les derniers filets de sécurité

Panel 1 :

- Birger Blancke, Directeur de la Fédération Bico
- Christine Vanhessen, Directrice de la Fédération AMA
- Alphonse Muyaneza, UNHCR pour Ukrainian Voices et Refugee Umbrella

Birger Blancke, BICO:

- Le sans-abrisme dans le passé : les années 70' à 80', l'offre de services est plus grande que la demande et est assurée principalement par des bénévoles. A cette époque, on ne pratique pas d'interview à l'entrée. Les années 90', les offres de services augmentent mais ne peuvent accueillir tout le monde. Peu à peu des gens se voient refuser l'accès. A partir des années 2000, les services se diversifient et de nouveaux sont agréés. Bien que les moyens alloués au secteur augmentent, le nombre de personne à la rue ne diminue pas.
- Pour penser l'avenir du secteur :
 - Des solutions structurelles avec une diversité et une complémentarité entre les services afin de répondre aux besoins d'un public
 - Un cadre juridique et un secteur qui s'adaptent en parallèle aux besoins du public (le cadre juridique est souvent en retard).
 - Des organes de concertation du secteur qui cadrent cette diversité tout en dépassant les différences linguistiques (contrairement à la législation qui impose de penser selon une logique communautaire)
 - Améliorer les pratiques intersectorielles pour des synergies et collaborations multiples qui définissent le secteur.
- En 20 ans de recommandations :
 - Le rapport de recherche d'Andrea Rea (2001) avec des solutions recherchées pour des publics cibles fortement représentés (jeunes adultes, personnes sans papiers, femmes avec ou sans enfants victimes de violences intrafamiliales, etc.) en évoluant dans la logique d'aide en escalier et une approche beaucoup plus diversifiée répondant mieux aux multiples problématiques.
 - La conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme de 2010 s'élargit au sans-abrisme caché indiquant une plus grande diversité au sein du public sans abri et de l'expérience du sans-abrisme en fonction d'une multitude de critères (âge, genre, origine ethnique, etc.). Une politique autour du sans-abrisme doit être basée sur des faits à partir de récoltes de données qui recensent clairement ce phénomène.

- Des constats sur le public cible :
 - Un cinquième des adultes sans abri en Belgique ont moins de 26 ans et à qui le sans-abrisme chronique doit être évité
 - Une féminisation grandissante du sans-abrisme : les maisons d'accueil actuelles sont principalement pour des femmes avec ou sans enfants (avant la 1^{ère} guerre mondiale elles étaient principalement pour des hommes seuls)
 - Il y a encore des enfants à la rue et dans des structures pour un séjour de courte durée reçoivent des enfants entre 0 et 3 ans.
 - De plus en plus de personnes sans titre de séjour pour lequel le secteur n'a aucune solution structurelle : appel aux différents niveaux de pouvoir (néerlandophone principalement) et tous les partis d'avoir des discussions pour une régularisation générale.
- Des constats sur le personnel d'accompagnement :
 - Besoin de personnel fortement qualifié
 - Cadre de travail sous grande pression depuis quelques années : 1) l'approche économique et quantitative de l'accompagnement choisie régulièrement au détriment de la qualité, 2) le temps limité à l'accompagnement ne favorisant pas une relation de confiance tandis que certaines personnes auront besoin d'un accompagnement à vie.
 - Il est de plus en plus difficile de convaincre les travailleurs sociaux à travailler dans le secteur de l'aide aux personnes sans abri.
- L'évolution positive actuelle et future :
 - Prise de distance d'une approche saisonnière du sans-abrisme
 - Des structures à taille humaine capables de personnaliser le suivi
 - La recherche de solutions de logement durable
 - Entreprendre des actions de prévention du sans-abrisme
- Conclusions :
 - L'importance d'une politique intégrée du sans-abrisme : chaque décision politique des secteurs connexes exerce une influence sur le sans-abrisme
 - Proactivité car chaque crise touche fortement le secteur de l'aide aux personnes sans abri
 - Besoins d'objectifs très concrets auxquels sont associés les budgets nécessaires et portés largement par tout le monde
 - Proposer des solutions structurelles peut-être plus chers sur le court terme mais qui paient sur le long terme
 - Être réellement à l'écoute du public sans abri et pas seulement en donner l'illusion

Christine Vanhessen, AMA:

- Les associations du secteur de l'aide aux personnes sans abri dénoncent, depuis des années, qu'elles saturent sous les demandes. Elles réclament, à coups de mémorandum et d'actions de visibilité, des moyens supplémentaires pour faire face aux demandes et proposer un accueil de qualité.

- Le secteur de l'aide aux sans-abris voit coexister, depuis plusieurs décennies, 2 grandes tendances : l'urgence et l'insertion. Il y a donc complémentarité de l'offre mais aussi concurrence parfois entre les opérateurs. Au début de la législature 2019/2024, le Gouvernement bruxellois s'est juré de ne plus financer de nouveaux dispositifs d'urgence mais de renforcer les services d'insertion « vers le logement » pour sortir durablement de la spirale infernale de la gestion de l'urgence.
- Des moyens colossaux ont été déployés pour le secteur de l'aide aux sans-abris ces 15 dernières années. Les services subventionnés par la COCOM passent de 5.072.000€ en 2007 à 54.811.000€ en 2023 ! A ce montant 2023, il y a lieu d'ajouter, de manière non-exhaustive, les budgets de prolongation de dispositifs hôteliers ouverts pendant la crise sanitaire ainsi que des budgets pour la coordination de l'accueil des réfugiés ukrainiens, l'ouverture de places d'hébergement d'urgence pour héberger les demandeurs d'asile et les squatteurs de la rue des Palais. Ces montants concernent principalement des mesures liées à des dispositifs d'urgence. A contrario, les services d'insertion « vers et par le logement », s'ils ont bien été renforcés, n'ont pas bénéficié d'une augmentation proportionnelle. La part consacrée aux budgets des maisons d'accueil, des services de guidance à domicile et des services de Housing first a diminué de 34% (en 2019) à 30% (en 2023) en 4 ans. Les services d'hébergement d'urgence voyant, quant à eux, leur part augmenter de 57% à 59% du budget annuel de la COCOM.
- Les politiques ont du mal à sortir la tête des différentes crises traversées pour chercher et renforcer les sorties durables du mal et sans-logement. Les crises successives (du logement abordable depuis plus de 20 ans, la flambée des loyers, la crise la banqueroute économique de 2008, la croissance de la facture énergétique, la crise migratoire, la crise du Samusocial de 2017, la crise sanitaire du Covid, etc..) impactent des publics qui tenaient +/- le coup. En conséquence : la précarisation de l'emploi, l'augmentation du nombre de familles monoparentales ainsi qu'une extrême complexité administrative dans laquelle de nombreuses personnes s'enlisent, perdant parfois des droits fondamentaux par simple manque d'information.
- Les réglementations du secteur ont été promulguées depuis 1999. Elle se sont adaptées, ces dernières années, aux besoins des publics ou des politiques volontaristes de lutte contre le sans-abrisme. Les maisons d'accueil agréées par la COCOF, outre leurs missions de base, sont renforcées afin de remplir des missions supplémentaires comme le soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, le soutien à la parentalité ou encore le soutien au logement. Dernière grande modification réglementaire en date, en 2019, la COCOM, se dote d'une ordonnance relative à l'urgence sociale et à l'insertion, valorisant des services existants et reconnaissant des services comme les accueils de jour, le Housing first et créant un organisme de coordination Bruss'Help.
- A côté des services agréés (plus de 60), de nombreuses initiatives coexistent sur le territoire bruxellois qui ne demandent qu'à être agréées et subventionnées : services d'accueil de jour, services humanitaires bénéficiant de subsides conséquent leur permettant de remplir une mission essentielle de mise à l'abri de personnes qui ne peuvent bénéficier d'aucune aide, ni du Fédéral, ni des Communes à part, l'aide

médicale urgente. Ces subventions et ces nouvelles réglementations ont permis d'améliorer la qualité de l'accueil, d'engager des travailleurs.euses supplémentaires, de se spécialiser dans l'accompagnement de certains publics (violences conjugales, santé mentale, toxicomanie). Des services se sont, aussi, développés dans l'accompagnement au logement ou reliant le secteur de l'aide aux sans-abris au secteur du logement.

- Dès lors, si la création de nouvelles structures d'aide et surtout le renforcement de l'existant paraît comme une évidence, il faut impérativement qu'en amont :
 - des mesures soient prises afin que le nombre de personnes en précarité diminue
 - il faut que le nombre de logements à loyer modéré augmente
 - il faut soutenir les travailleurs.euses des services d'aide aux sans-abri pour qu'ils.elles puissent travailler en partenariat avec leurs collègues des autres secteurs sociaux, de l'éducation, de l'Aide à la Jeunesse, de la santé
 - il est impératif qu'une fois la période d'hébergement terminée, un accompagnement en logement puisse être renforcé
- Les différents Gouvernements et Ministres qui se sont succédés au portefeuille de l'Action sociale et de l'Aide aux personnes ont pris certaines orientations heureuses ou moins heureuses. Aujourd'hui, il est temps de non pas ouvrir toujours plus de places, mais pour garantir que l'accès aux droits fondamentaux.

Alphonse Muyaneza, UNHCR:

- Quand on parle de protection pour les victimes de sans-abrisme dans les populations qui intéresse le HCR (demandeurs d'asile et réfugiés), ces personnes en Belgique font face au même problème que les citoyens belges. Il y a une double difficulté à vouloir résoudre les problèmes sans discrimination et en même temps d'essayer d'ouvrir les droits. Sur 127.821 réfugiés reconnus, 20.368 demandeurs d'asile et 1190 personnes apatrides pour qui il faut ouvrir les droits sans avoir nécessairement à disposition le stock de logement, des logements abordables.
- Cela en le faisant dans un environnement coordonné avec la participation des premiers concernés et de manière mesurée : compléter plutôt que dupliquer en mettant tout le monde autour de la table et s'aligner sur des objectifs chiffrés autrement dit des indicateurs d'impact.
- La participation des demandeurs d'asile, des réfugiés, des sans-papiers et de ces groupes qui se coordonnent. Il y a un désir d'organisation mais il n'y a pas nécessairement une stratégie de communauté, de vision et surtout une vision chiffrée. L'expérience Ukraine est un laboratoire très prometteur avec une vision chiffrée et un désir de complémentarité, une dimension uni nationale. Les promoteurs de cette opération ont toujours eu une vision universaliste. On peut apprendre de cette expérience ukrainienne, l'universaliser, et rendre les 10 comités de réfugiés disponibles pour les autorités et les ONG.

- Le challenge est de se coordonner entre acteurs historiques et émergents, en partageant leur savoir-faire, leur talent à codesigner entre populations belges et populations migrantes. Trouver cet espace où on peut rendre possible l'ouverture de nouveaux bâtiments. La région a identifié environ 26 bâtiments pas encore ouverts car on ne parvient pas à faire la somme de nos complémentarités.
- Le HCR constate beaucoup de mouvements d'acteurs à la manœuvre à Bruxelles et fait appel à leur alignement nécessaire : ce n'est pas facile mais c'est possible car il y a les ressources pour le faire.